

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. CHOTARD Alain, M. JOSSET Sylvain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. LE HENAFF Edouard.

Mme RUAUD Annick, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.

ABSENTS (2) :

Mme GICQUEL Lauréline.

M. GUILLOTTEL Alain.

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025.

Information :

Accueil d'un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission de Mme Megan BARBIER.

Affaires générales :

Délibération pour la mise à jour de la commission municipale de contrôle des listes électorales à la suite de la démission d'une conseillère municipale.

Délibération pour le renouvellement du contrat de prestations de service fourrière animale.

Délibération pour la présentation du rapport annuel 2024 ainsi que le rapport du prix et la qualité du service (RPQS) du service public de l'assainissement collectif du délégataire (Véolia).

Délibération pour la présentation du rapport annuel 2024 du service public de l'alimentation en eau potable du délégataire (Eau du Morbihan).

Délibération pour la présentation du rapport annuel 2024 du service public d'électrification du délégataire (Morbihan Energies).

Finances :

Délibération pour la modification annuelle du contrat d'association avec l'école privée Saint Thérèse fixant la participation financière de la commune pour l'année 2025-2026.

Délibération pour le remboursement de frais à un agent.

Délibération pour engager un prêt bancaire pour le financement de travaux d'assainissement.

Délibération pour une demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau sous le Bois.
Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan pour le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau sous le Bois.

Délégations exercées par le maire

Dossier en cours

Questions diverses

.....

Désignation du secrétaire de séance

Mme Frédérique CESARI a été élue **secrétaire de séance**.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal 17 septembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2025 est **approuvé** par les membres présents.

2) Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal 15 octobre 2025

L'ordre du jour ci-dessus de la présente réunion a été **approuvé**, à l'unanimité, (Résultat du vote : 0 abstention, 0 vote contre, 17 votes pour) des membres présents ou représentés.

Accueil d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe que par suite de la démission de Madame Megan BARBIER en date du 22 septembre 2025, de la démission de Monsieur Claude GEFFROY en date du 23 septembre 2025 et de la démission de Madame Christelle FLEURY en date du 1er octobre 2025 nous accueillons dans l'ordre du tableau de la liste "*Rassembler pour bien vivre à Augan*" Monsieur Clément CHOTARD.

1) Affaires générales :

Délibération DEL20251015-43 – MISE A JOUR DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES SUITE A DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Madame Megan BARBIER, conseillère municipale membre de la commission de contrôle des listes électorales, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Vu l'article L19 du Code électoral, une commission de contrôle doit être instituée par arrêté préfectoral,
Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2023 et son tableau annexé, portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département du Morbihan,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2024 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 7 novembre 2023 cité ci-dessus,
Considérant la démission de Madame Megan BARBIER en date du 22 septembre 2025, de la démission de Monsieur Claude GEFFROY en date du 23 septembre 2025 et de la démission de Madame Christelle FLEURY en date du 1er octobre 2025 et à l'intégration de Monsieur Clément CHOTARD,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à ces démissions et conformément à l'article L19 du Code électoral une mise à jour de la commission de contrôles des listes électorales est nécessaire. Pour rappel : Les membres de cette commission sont chargés d'examiner les recours et de contrôler la régularité de la liste électorale. La composition de cette commission est de 5 conseillers municipaux (3 de la liste du groupe majoritaire et de 2 de la liste du groupe minoritaire). Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre de la liste du tableau. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. Chaque membre de la commission peut avoir un suppléant qui pourra siéger en son

absence. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires. Actuellement la commission de contrôle des listes électorales est composée de :

Groupe de la majorité : Titulaires : Edouard LE HENAFF (Suppléant : Grégory ROGER), Annick RUAUD (Suppléante : Juliette BERTHY), Frédérique CESARI (Suppléante : Aurélie GEFFROY)

Groupe de la minorité : Titulaires : Alain GUILLOTTEL (Pas de suppléant), Megan BARTBIER (Pas de suppléant).

Il est demandé au conseil municipal :

De proposer au préfet la liste suivante :

Groupe de la majorité : Titulaires : Edouard LE HENAFF (Suppléant : Grégory ROGER), Annick RUAUD (Suppléante : Juliette BERTHY), Frédérique CESARI (Suppléant : Kévin RIALET)

Groupe de la minorité : Titulaires : Alain GUILLOTTEL (Suppléante : Marie-Thérèse LUCAS), Alain CHOTARD (Suppléant : Clément CHOTARD).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Propose au préfet la liste suivante :

Groupe de la majorité : Titulaires : Edouard LE HENAFF (Suppléant : Grégory ROGER), Annick RUAUD (Suppléante : Juliette BERTHY), Frédérique CESARI (Suppléant : Kévin RIALET)

Groupe de la minorité : Titulaires : Alain GUILLOTTEL (Suppléante : Marie-Thérèse LUCAS), Alain CHOTARD (Suppléant : Clément CHOTARD).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL20251015-44 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRSTATION DE SERVICE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que notre contrat de prestations avec le groupe SACPA de service fourrière animale arrive à son terme au 31 décembre 2025 et que nous devons le renouveler pour l'année 2026 et qu'il pourra être reconduit tacitement 3 fois. Les prestations sont les suivantes : 24h sur 24h, 7 jours sur 7 dans un délai de 2h maximum et le plus rapidement possible en cas d'urgence la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers les lieux de dépôt légal et la gestion de la fourrière animale, la prise en charge des animaux décédés sur la voie publique. Le montant annuel du prix forfaitaire est de 1,00 € par habitant, soit 1572,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le renouvellement de notre contrat de prestations avec le groupe SACPA de service fourrière animale dans les conditions ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Approuve le renouvellement de notre contrat de prestations avec le groupe SACPA de service fourrière animale dans les conditions ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°DEL202510-45 – RAPPORT ANNUEL 2024 ET LE RAPPORT DU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOQ) DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU DELEGATAIRE (VEOLIA)

Monsieur le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public d'assainissement collectif, à savoir VEOLIA, doit produire chaque année un rapport de délégation de service public et une analyse de la qualité de l'eau. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire par courriel du rapport d'activité de VEOLIA, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2024 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 0 votes contre, 1 abstention) des membres présents :

Valide le rapport annuel 2024 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

DEL20251015-46 – RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DELEGATAIRE (EAU DU MORBIHAN)

Monsieur le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public de l'alimentation en eau potable du délégataire (Eau du Morbihan) doit produire chaque année un rapport de délégation de service public. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire par courriel du rapport d'activité d'Eau du Morbihan, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'alimentation en eau potable.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2024 du délégataire (Eau du Morbihan) du service public de l'alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 0 votes contre, 1 abstention) des membres présents :

Valide le rapport annuel 2024 du délégataire (Eau du Morbihan) du service public de l'alimentation en eau potable.

DEL20251015-47 – RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE PUBLIC D'ELECTRIFICATION DU DELEGATAIRE (MORBIHAN ENERGIES)

Monsieur le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public d'électrification du délégataire (Morbihan Energies) doit produire chaque année un rapport de délégation de service public. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire par courriel du rapport d'activité de Morbihan Energies, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'électrification.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2024 du délégataire (Morbihan Energies) du service public d'électrification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 0 votes contre, 1 abstention) des membres présents :

Valide le rapport annuel 2024 du délégataire (Morbihan Energies) du service public d'électrification.

2) Finances :

**DEL20251015-48 – MODIFICATION ANNUELLE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINTE THERESE
FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025-2026**

Madame Céline MOHAER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal que par délibération du 15 Mai 1998, une convention a été passée avec l'école privée Sainte Thérèse à l'effet de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association. Un avenant au contrat d'association inclut désormais les classes maternelles. Madame Céline MOHAER rappelle à l'assemblée l'obligation par les communes de la prise en charge des dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association. Le calcul du coût de fonctionnement de l'école publique pour l'année civile 2024 a été réalisé et a permis d'identifier le coût à l'élève nécessaire au calcul de la participation financière de la commune auprès de l'école privée pour l'année scolaire 2025/2026, soit : 390,10 € pour un élève des classes élémentaires et 1332,99 € pour un élève des classes maternelles.

Vu la délibération du 15 mai 1998 ayant pour objet la participation financière de la commune à l'école privée Sainte Thérèse,

Vu la délibération du 16 septembre 2020 ayant pour objet la modification annuelle du contrat d'association avec l'école Saint Thérèse (n°del200916/04),

Vu la Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance (article 17),

Vu le décret du 30 décembre 2019, concernant les modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire arrêté du 30 décembre 2019,

Considérant l'obligation de financer par les communes de la prise en charge des dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association,

Considérant le contrat d'association entre la commune et l'école privée Sainte Thérèse,

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la participation financière de la commune auprès de l'école privée pour l'année scolaire 2025/2026 soit: 390,10 € pour un élève des classes élémentaires et 1332,99 € pour un élève des classes maternelles.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Céline MOHAER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Approuve la participation financière de la commune auprès de l'école privée pour l'année scolaire 2024/2025, soit : 390,10 € pour un élève des classes élémentaires et 1332,99 € pour un élève des classes maternelles.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20251015-49 – REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR TENUE EPI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait délibérée le 19 mai 2021 pour simplifier la procédure de remboursement d'élus ou d'agents ayant exceptionnellement besoin de payer un achat de la commune sur leurs propres deniers. Néanmoins ces opérations nécessitent la prise d'une délibération par le conseil municipal autorisant le remboursement de ces achats aux personnes concernées.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'accepter de rembourser Madame Laetitia NICOLAS, agente communale, pour un montant de 59,94 € (achats d'une tenue EPI pour travailler à l'Augantine) par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Accepte de rembourser Madame Laetitia NICOLAS, agente communale, pour un montant de 59,94 € (achats d'une tenue EPI pour travailler à l'Augantine) par mandat administratif.

DEL20251015-50 – ENGAGEMENT D'UN PRÊT BANCAIRE

Monsieur Benoît LABBE, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal que pour le financement de l'opération qui consiste au renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau sous le Bois un emprunt est nécessaire. Sachant qu'il est inscrit au budget primitif 2025 du budget assainissement la souscription d'un prêt de 149700 €, nous avons consulté trois banques pour des offres de prêts de 10 ou 15 ans. Après étude et présentation des différentes options pour réaliser une autorisation d'emprunt et après avoir débattu et répondu aux questions :

Il est demandé au conseil municipal d'accepter l'une ou l'autre des propositions suivantes :

- Proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 149700,00 € pour une durée de 10 ans.
- Proposition de la Banque des Territoires pour un montant de 149700, 00 pour une période de 15 ans.
- Et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir voté :

- 6 votes pour la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 149700,00 € pour une durée de 10 ans.
- 11 votes pour la proposition de la banque La Banque des Territoires pour un montant de 149700,00 € au taux de 3,59% (fixe) pour une durée de 15 ans.

Accepte à la majorité de contracter un prêt auprès de la banque La Banque des Territoires pour un montant de 149700,00 € au taux de 3,59% (fixe) pour une durée de 15 ans.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20251015-51 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT – LE HAMEAU SOUS LE BOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation et du contexte nécessitant une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau sous le Bois (Rues des Châtaigniers, des Tilleuls, des Peupliers).

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC € | Recettes | Montant HT € | % |
|------------------|------------------|------------------|----------------------------------|------------------|-----|
| Travaux | 170 000 € | 204 000 € | Subvention Agence de l'eau Loire | 47 870 € | 25% |
| Etudes et AMO | 9 480 € | 11 376 € | | | |
| Frais divers...) | 12 000 € | 14 400 € | Autofinancement | 143 610 € | 75% |
| TOTAL | 191 480 € | 229 776 € | TOTAL | 191 480 € | |

Il est demandé au conseil municipal de :

- D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière.
- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

- Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière.
- Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20251015-52 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT – LE HAMEAU SOUS LE BOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation et du contexte nécessitant une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau sous le Bois (Rues des Châtaigniers, des Tilleuls, des Peupliers).

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC € | Recettes | Montant HT € | % |
|----------|------------|---------------|----------|--------------|---|
|----------|------------|---------------|----------|--------------|---|

| | | | | | |
|-------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|-----|
| Travaux | 170 000 € | 204 000 € | Subvention du département du | 67 018 € | 35% |
| Etudes et AMO | 9 480 € | 11 376 € | | | |
| Frais Diverss...) | 12 000 € | 14 400 € | Autofinancement | 124 462 € | 65% |
| TOTAL | 191 480 € | 229 776 € | TOTAL | 191 480 € | |

Il est demandé au conseil municipal de :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Délégations exercées par le maire

Décisions de non-préemption sur déclaration d'intention d'aliéner :

Néant.

Devis signés :

Signature d'un devis le 22/09/2025 auprès de LORENT SARL de 1020,70 € TTC pour 1 établi et 1 perfo-burineur pour l'AST.

Signature d'un devis le 23/09/2025 auprès de PLG de 308,20 € TTC pour 1 aspirateur pour l'Augantine.

Signature d'un devis le 24/09/2025 auprès de INOVALYS de 1013,21 € TTC pour le suivi d'hygiène de l'Augantine.

Signature d'un devis le 25/09/2025 auprès de HELIOS de 838,80 € TTC pour signalétique routière pour ralentissement dans les villages.

Signature d'un devis le 01/10/2025 auprès de L. LANNELUC de 474 € TTC pour vin blanc pour repas des aînés.

Signature d'un devis le 01/10/2025 auprès de HOSPITALIERS.ERES D'ARVOR de 234,00 € TTC pour 13 sapins.

Signature d'un devis le 02/10/2025 auprès de EURL BRAJEUL de 928,07 € TTC pour 2 abris-bus.

Signature d'un devis le 03/10/2025 auprès de LORENT SARL de 339,80 € TTC pour 1 meuleuse pour l'AST.

Signature d'un devis le 10/10/2025 auprès de COMME UN AIR DE COUTURE de 278,90 € TTC pour réparation des lits de l'école.

Signature d'un devis le 10/10/2025 auprès de GROUPE COMPTOIR de 289,02€ TTC pour ustensiles de cuisine pour l'Augantine.

Signature d'un devis le 10/10/2025 auprès de EURE FILM de 316,30 € TTC pour du matériel de la médiathèque .

4) Dossiers des commissions municipales – Comités - Informations :

Comité santé

Un médecin va venir s'installer à Augan courant avril 2025 dans une maison communale rue de la Barrière. Des travaux vont être effectués très prochainement pour le transformer en cabinet médical. Cette maison avait jusqu'à ce jour pour mission de répondre à du logement d'urgence ou à des locations courtes. Les banderoles installées sur la N24 ont permis de nous faire connaître auprès de différents médecins dont celle qui va venir s'installer en sachant que de nombreuses autres options ont été étudiées tout le long du mandat et aucune piste n'avait été écartée. Le travail de communication a été efficace ainsi que le dynamisme permanent (Commerces, équipements publics, événements...) d'Augan.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Bilan des "Nouveaux nés d'Augan à l'honneur" (5 octobre 2025 - 12 familles, retour positif).

Bilan du Vide Grenier du 12 octobre 2025 au profit du CCAS et d'Octobre Rose (36 exposants – Bonne dynamique).

Repas annuel des aînés du CCAS le 8 novembre 2025 (Invitations distribuées aux bénéficiaires).

Informations diverses de la commission famille de l'Oust Broceliande Communauté : Bilan de l'Accueil de Loisirs et crèche de l'Oust Broceliande Communauté piscine.

Commission vie associative - sport – loisirs – affaires culturelles :

1ère action pour les 10 ans de la médiathèque (Choix d'un nom).

Commission communication

Lancement de la conception du bulletin municipal -Janvier 2026.

Commission Espace vert – Environnement – Voirie

Point sur l'aménagement de la Prairie.

Point des travaux de rénovation de la passerelle du Moulin de Cul Blanc en partenariat avec l'association des Amis du Patrimoine.

Point de l'étude sur la rénovation du mobilier de La chapelle du Binio et de la problématique des murs humides.

Point sur le chantier du renouvellement du réseau d'assainissement du Hameau sous le Bois.

Points sur les entretiens des routes (PATA, fauchages accotements et des talus).

Point sur le château d'eau de Rondel (écoulements exceptionnels).

Commission urbanisme et travaux :

Compte-rendu de la commission municipale du 2 octobre 2025 (Vente d'un terrain, deux propositions sur un autre terrain – bien sans maître - Questionnement avec des bailleurs sociaux pour la zone rue de la Barrière).

Information sur la fin (26/09/2025) de la consultation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'urbanisme (Le schéma de cohérence territorial (SCOT) n'étant pas validé, l'Etat ne peut pas valider notre demande). Entrant en période électorale nous ne pouvons pas faire de consultation publique par conséquent ce projet est en stand by et devra être repris en avril 2026.

Point sur le projet du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Oust Brocéliande Communauté - minorité de blocage atteinte.

Point de la rénovation des vestiaires : Fin de la consultation des entreprises pour l'appel d'offre vendredi 17 octobre 2025 à 12h00. Réunion mardi 21 octobre 2025 avec l'Association Campénéac Augan (Club de football) pour organiser la saison pendant la période des travaux.

Commission Scolaire - Périscolaire - Jeunesse

Compte-rendu de la commission municipale du 1er octobre 2025.

Informations diverses :

Cérémonie cantonale du mardi 11 novembre 1918 – La mairie est, cette année organisatrice de cet évènement.

Voeux de la municipalité : le vendredi 16 janvier 2026 – Salle du Foyer.

Bilan de la Journée Citoyenne du 15 octobre 2025 (35 bénévoles - ambiance conviviale et travail très efficace).

Dates à retenir :

Du 10 octobre au 13 décembre : Exposition Rio Tinto à la médiathèque.

Le jeudi 16 octobre : La Grande Lessive.

Le vendredi 17 octobre : 20h00 - Soirée théâtre "Contre l'isolement, faisons lien" - CCAS.

Le samedi 08 novembre : Repas des séniors / CCAS

Le mardi 11 novembre : Cérémonie cantonale du 11 novembre 1918.

Le mercredi 19 novembre : 19h30 – Conseil municipal.

Le jeudi 04 décembre : Spectacles des écoles offerts par la mairie.

Prochain conseil municipal : le mercredi 19 novembre 2025 – 19h30.

La séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2025 est clôturée par le Monsieur le Maire à 22h30.

Fait à Augan, le 15 octobre 2025,

La secrétaire de séance,
Frédérique CESARI



Le Maire
Guénaël LAUNAY



Mairie d'Augan | Place St Marc | 56800 Augan | Tél 02 97 93 45 06 | mairie@augan.fr | augan.bzh